

Service Départemental des Impôts Fonciers
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale
Bureau d'Hazebrouck
60 Av du Maréchal De Lattre de Tassigny
59190 Hazebrouck
Téléphone : 03.28.42.61.72
Fax : 03.28.42.61.98
sdif.nord.ptqc@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

ID : 059-215902958-20221214-2022 186-DE

D'après le document d'arpentage
dressé
Par HUGUES LAPOUILLE (2)
Réf. :
Le

